

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Martin

<https://www.cadre21.org/membres/9eb82d1c4192e9d92d66b4b7>

Date d'obtention : 2022-10-10 21:52:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une démarche dont la force est le partenariat entre les différents organismes: scolaire, policiers, judiciaires. C'est une démarche très bien balisée qui va me permettre d'intervenir rapidement comme direction d'école afin de limiter les impacts négatifs d'une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser la démarche, que je ne connaissais pas, puisque je suis nouvellement à la direction d'une école secondaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire preuve de bienveillance.

Ne pas regarder les photos.

Vérifier l'intention de l'acte: impulsif ou malveillant.

Informers les parents.

Saisir le cellulaire s'il contient du matériel pornographique juvénile (utiliser le sac prévu à cet effet).